



SPDI_{asbl}

Solidarité paysanne pour le développement intégral

Rapport d'Activité de Sécurisation Foncière des espaces vitaux
des Autochtones Pygmées dans le Territoire de Kalehe,
Province du Sud-Kivu

« Cas Spécifique des Villages de Mabula »

Lieu: Mabula, Territoire de Kalehe au Sud-Kivu, R.D.CONGO

Période : janvier au décembre 2014

I. Introduction

Le SPDI ASBL s'investit depuis longtemps dans le programme de sécurisation foncière des espaces vitaux des peuples autochtones. Cette démarche s'associe à d'autres mécanismes développés par SPDI ASBL concernant la récupération des terres autochtones par la médiation foncière c-à-d le règlement pacifique des conflits fonciers.

L'activité menée pour l'année 2014 a consisté à la démarcation, la confirmation des limites et l'octroi des titres fonciers coutumiers de terres autochtones de 2 villages Biganiro et Rusayo, respectivement en groupements de Kibati et de Rusayo, dans la collectivité chefferie de BUKUMU.

Cette activité foncière de 2014, découle des résultats du processus de sécurisation des terres autochtones entamé dans cette zone de Kalehe depuis 2010, et qui indiquaient la nécessité d'accompagner les autochtones à la sécurisation efficace de leurs terres

III. OBJECTIFS POURSUIVIS

a) Objectif global

Contribuer à la stabilité des autochtones sur leurs terres vitales en territoire de Kalehe

b) Objectifs spécifiques

1. Engager un dialogue permanent entre les peuples autochtones, les chefs coutumiers bantous ainsi que les non autochtones sur la sécurisation de leurs terres à Kalehe
2. Procéder à la démarcation et la confirmation des limites des terres autochtones de Kalehe
3. Garantir les droits de propriété foncière des autochtones sur leurs espaces de vie et de production en les dotant des documents juridiques coutumiers

IV. Activités réalisées au cours du processus

- 1) Mener des contacts de médiation préliminaire auprès du Mwami de la collectivité chefferie de Buhavu en territoire de Kalehe ;
- 2) Organiser une descente de validation des limites des terres des Autochtones Pygmées par les services en charge au sein de la collectivité de Buhavu ;
- 3) Rédaction, signature et notarié les titres fonciers obtenus en faveur des autochtones pygmées des sites de Mabula en territoire de Kalehe;
- 4) Rendre publics le résultat pour les terres acquises.

Méthodologie UTILISEES

Le SPDI ASBL a organisé de contacts et visites auprès des bénéficiaires peuples autochtones, des autorités locales et des représentants de Mwami dont les chefs de groupement de Mabula.

Organisation des séances d'échange entre les autochtones pygmées, les responsables coutumiers, ainsi que leurs voisins non pygmées sur le respect du droit d'accès à la terre et la sécurisation foncière.

Des descentes sur terrain étaient organisées avec toutes les parties prenantes pour la démarcation et confirmation des limites des terres autochtones. Après les descentes sur terrain des contacts de l'équipe facilitatrice du SPDI ASBL avec les autorités coutumières

étaient organisées dans leurs bureaux pour l'octroi des documents d'actes de cession coutumière.

Enfin il était question de descendre sur terrain pour des cérémonies de présentation et de remises des copies des documents aux bénéficiaires

Equipe de facilitation

N°	Nom et post nom	Fonction	Rôle joué
1	Papy HAMULI LINDJANDJA	Coordinateur de SPDI	Facilitateur
2	Mme NYRIMANA Guilaine	Directrice Adjointe et Chargée des Programmes	Co-facilitateur
3	Anselme MUDMBI	Animateur socioculturel et chargé de l'éducation	Rapporteur
4	CESARD NYAMUROHA	Superviseur du SPDI ASBL en territoire de Kalehe	Membre
5	NTAMWINJA MAMIE	Représente de la communauté pygmée de BISHULISHULI	Membre
6	MAHENGA NKUBIRI	Représentant de la communauté pygmée de MABULA	Membre

DEROULEMENT DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN

La réalisation des activités du processus d'acquisition des terres en faveurs es pygmées de Kalehe sur le terrain, a connu trois phases dont :

a) Les contacts préliminaires de médiation

Les premiers contacts ont été organisés par SPDI sur le terrain pour la période du 11 au 15 ofevrier 2014 dans le groupement de Mbinga sud.

Le chef de groupement de MBINGA SUD contacté avait reconnu et témoigné les droits de tenure des terres des autochtones de MABULA en territoire de Kalehe. A l'issu de ces contacts, de documents de certification ont été signé par les chefs de groupement et leurs chefs de villages respectifs (localités).

b) La validation des limites des terres autochtones

31 personnes au total ont participé à la séance de vérification et validation collective des limites des terres autochtones pygmées dans les sites par les parties prenantes ci après :

- Chefs des Groupements
- Représentant du MWAMI
- Chefs de villages et des localités de ces sites
- Délégués des autochtones pygmées

- Voisins non pygmées¹
- Témoins²

Constats observés

Sur le terrain, les constats suivants ont été observés :

- Vente de terre par les pygmées à d'autres personnes non pygmées à un prix dérisoire

N°	Champs/superficie vendus	Vendeur	Acheteur	Observation
1	60hares		Monsieur MUSEKURA	Vendu à 120\$us à un non pygmée
2	50hares		Monsieur KANANI	Vendu à 30\$us à un non pygmée
3			BOSCO	Vendu à 40\$us. La superficie n'a pas été déterminée
4			KIGINGI	Le prix et la superficie n'ont pas été connus suite à l'absence du reçu/acte de vente.

- Les terres qu'occupent les peuples autochtones ne sont pas juridiquement protégées et sécurisées faute de documents y afférents.
- Complicité et implication des certains chefs de village/localités dans le processus de vente des terres par les pygmées de MABULA

c) La sécurisation foncière des terres pygmées

Avec l'implication effective des autochtones pygmées dans le processus, les autorités coutumières des Groupements de MBINGA SUD ont été contactées. Deux descentes ont été organisées dans à leurs bureaux pour des actes de cession. 3 descentes ont été organisées auprès du Mwami chef de collectivité chefferie de Buhavu des actes de confirmation de sa chefferie instance supérieure de cette entité coutumière.

Il est à signaler que le Mwami était parfois absent et nous renvoyé à es rendez vous ultérieure. Ce qui a fait trainer même la signature des actes de cession qui est intervenue en janvier. Mais qui avaient été sollicités depuis novembre 2014

IV. BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directs de ces actions sont les autochtones pygmées des sites de Biganiro et de Rusayo. Ces bénéficiaires sont estimés à 53 ménages pygmées soit 291 personnes à Bulembo et 9 ménages pygmées soit 49 personnes à BISHULISHULI. Les bénéficiaires indirects sont les voisins non pygmées des deux sites. Soit un total 102 ménages pygmées estimés à 340 personnes pygmées hommes et femmes.

V. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue des travaux de consultation, ateliers de validation, les résultats suivants sont attendus :

¹ Les personnes ayant des limites avec les autochtones pygmées ont été impliquées

² Autres personnes membres des communautés voisines de la communauté pygmée n'ayant pas de trait de limites avec les peuples autochtones concernés.

a. En terme des produits

- Dialogue sur les questions foncières entre les autochtones pygmées de MABULA de Kalehe à travers une médiation foncière en territoire de Kalehe ;
- Les limites des 2 terrains des Autochtones Pygmées ont été connues dans le territoire de Kalehe ;
- 2 terres de 4 hectares des autochtones pygmées de MABULA sont sécurisées coutumièrement

b. En terme d'effets

- Réduction de spoliation des terres autochtones pygmées dans le territoire de Kalehe ;
- Les autochtones pygmées des sites de Bishulishuli et de Mabula ont de garantie de jouir de leurs terres de manière durable pour génération en génération.

c. En terme d'impact

Stabilité foncière des autochtones pygmées assurée dans les sites de Bishulishuli et de Mabula en territoire de Kalehe.

IDENTIFICATION DES CHAMPS ACQUIS ET SECURISES

N°	Sites	Champs acquis	Superficie	Responsable	Documents	Observation
1	BISHULISHULI	Biganiro	1, 41, 75 hectares	MUCHENGERI NDANDI	<ul style="list-style-type: none"> • Acte du Chef de Groupement de MBINGA SUD, • Acte d'occupation parcellaire octroyé par le MWAMI, chef de Collectivité de BUHAVU 	Le document est octroyé par le chef d groupement de BUHAVU contre signé par le chef de village/localité de Mubula à la personne de Monsieur LINDJANDJA en qualité de témoin direct. Sur base de ce document que le Mwami a souscrit à la protection des terres coutumièrement acquis en faveur des peuples autochtones pour
2	MABULA	RUKORWE	2, 42,00 hectares		<ul style="list-style-type: none"> • Acte du Chef de Groupement de BUHAVU, • Acte d'occupation parcellaire octroyé par le MWAMI, chef de Collectivité de MBINGA SUD 	Le document est octroyé par le chef d groupement de BUHAVU. Sur base de ce document que le Mwami a souscrit à la protection des terres coutumièrement acquis en faveur des peuples autochtones pour

DIFFICULTES RENCONTREES

Le SPDI ASBL a fait face aux contraintes et difficultés suivantes :

- Difficulté de rencontrer le Mwami dans le délai prévue pour cette activité suite au voyage du Mwami, lors du Forum des Chefs Coutumiers de la RD Congo à Kikwit dans la province de Bandundu.
- Exigence coutumière élevée par rapport à la prévision ;
- Faible opérationnalité des services agronomiques des entités coutumières pour conduire le mesurage des champs des autochtones pygmées ;
- Multiple demande de la part des autochtones pygmées

CONCLUSION

Cette activité a été très bénéfique aux autochtones de Bishulishuli et MABULA. La démarche nécessite d'être élargie dans d'autres villages autochtones qui sont dans la même situation d'instabilité foncière. Mais il sied de lancer de réflexion dans le futur sur la manière dont les terres autochtones peuvent être sécurisées juridiquement par une formule du titre de propriété collective. Ce qui n'est pas du tout indiqué dans la loi foncière nationale moderne.

Fait à Goma, le 27/12/2014

Pour le SPDI ASBL

PAPY HAMULI LINDJANDJA

Coordinateur Principal